



POLYTECHNIQUE  
MONTREAL

## MICROPROGRAMME ET DESS EN TECHNOLOGIE



### Microprogramme

<b>Procédure d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Remplir le formulaire de candidature d'admission;</li> <li>➔ le déposer au Registrariat selon les dates prévues au calendrier universitaire (se référer à l'annuaire des études supérieures pour plus de détails).</li> </ul> <p>Note : Une demande d'admission doit être complétée pour chaque microprogramme.</p>
<b>Particularité d'admission</b>	<p>La demande d'admission est acheminée au département d'attache du responsable du microprogramme.</p> <p>Ce dernier agit comme directeur d'études de l'étudiant.</p>
<b>Frais d'admission</b>	<p>84,21 \$ au premier microprogramme.</p> <p>Aucuns frais pour les deux autres, le cas échéant.</p>
<b>Structure du microprogramme</b>	<p>Le nombre de crédits associés à chacun des microprogrammes varie entre 9 et 15 crédits.</p>
<b>Plan d'études et choix de cours</b>	<p>Contrairement aux autres programmes d'études supérieures, l'étudiant n'a pas à compléter un plan d'études et à le faire approuver par son directeur d'études. Les cours prévus à la structure du programme sont versés automatiquement au plan d'études de l'étudiant.</p> <p>Le choix de cours s'effectue par le Web selon la procédure établie et disponible sur le site Web du Registrariat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>Je veux faire...</i></li> <li>▶ <i>Études supérieures,</i></li> <li>▶ <a href="#">Choix de cours par le Web des étudiants réguliers aux études supérieures.</a></li> </ul>
<b>Inscription aux cours hors établissement</b>	<p>L'étudiant s'inscrit aux cours hors établissement par l'entremise du site du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) à <a href="http://www.bci-qc.ca">www.bci-qc.ca</a></p> <p><u>Important</u> : les cours hors établissement sont autorisés uniquement s'ils font partie du programme.</p>
<b>Titre de l'attestation</b>	<p><i>Attestation d'études supérieures</i></p> <p>Cette attestation est émise automatiquement dès que les exigences du microprogramme sont atteintes.</p>

<p><b>Microprogrammes en parallèle</b></p>	<p>Notre système académique de gestion ne permet, pour le moment, qu'un seul dossier actif. Si vous désirez suivre plus d'un microprogramme en même temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les cours du deuxième microprogramme seront « hors programme » (HP) dans le microprogramme actif;</li> <li>➤ par la suite, il sera possible de transférer ces cours dans le deuxième microprogramme selon les conditions prévues dans les règlements des études supérieures.</li> </ul>
--	--



## DESS en Technologie

<p><b>Conditions d'admission</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Baccalauréat en ingénierie;</li> <li><b>ou</b></li> <li>➤ un diplôme jugé équivalent;</li> <li><b>et</b></li> <li>➤ avoir complété 2 ou 3 microprogrammes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ totalisant au moins 27 crédits,</li> <li>▸ moyenne cumulative de tous les cours réalisés dans les microprogrammes d'au moins 2,75 sur 4,0,</li> <li>▸ les microprogrammes doivent avoir été réalisés au cours des 6 dernières années.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Procédure d'admission</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Remplir le formulaire de candidature d'admission;</li> <li>➤ le déposer au Registrariat dans les dates d'admission inscrites à l'annuaire.</li> </ul>
<p><b>Frais d'admission</b></p>	<p>84,21 \$</p>
<p><b>Structure du programme</b></p>	<p>30 crédits constitués :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ de 2 ou 3 microprogrammes, ayant chacun 3, 4 ou 5 cours totalisant au moins 9 crédits;</li> <li>➤ dans certains cas, un projet d'études supérieures de 3 crédits.</li> </ul> <p><b>Note : Selon la règle de transfert, peut transférer les cours du microprogramme dans le DESS.</b></p>
<p><b>Titre du diplôme</b></p>	<p><i>Diplôme d'études supérieures spécialisées en Technologie (DESS en Technologie)</i></p>